



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2025 SAINT-JULIEN-D'INTRES

L'an Deux mille vingt-cinq, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine FAURE, Maire.

Etaient présents :

Mme DESCOURS Monique, M. DESESTRES Raphaël, M. FAURE Patrice, M. FAURE Philippe, Mme FAURE Valérie, Mme FAURE Catherine, M. GASTALLE Nicolas, M. GENOT Michel, M. GIRARD Didier, Mme JALLAT Sonia, Mme MANDON Murielle, M. TALLARON Bernard

Etait absent :

M. SALQUE Laurent

Etaient excusés : Mme BARRIOL Marie-Laure

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FAURE Patrice

01 – Procès-verbal du 07/03/2025 (consultable sur le site internet et les panneaux d'affichage) -

Approuvé à l'unanimité des membres présents : par 13 Voix POUR.

02 – Délibération portant sur le vote du Compte financier unique 2024 -Approuvée à l'unanimité des

membres présents : par 12 Voix POUR. (N°2025-12), Mme Le Maire s'étant retirée.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

réuni sous la présidence de Monsieur FAURE Patrice,

Investissement

Dépenses :	Prévu :	2 517 009,36
	Réalisé :	958 650,63
	Reste à réaliser :	822 017,75
Recettes :	Prévu :	2 517 009,36
	Réalisé :	833 571,36
	Reste à réaliser :	812 375,78

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	427 800,00
	Réalisé :	185 335,04
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	427 800,00
	Réalisé :	459 297,88
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-125 079,27
Fonctionnement :	273 962,84
Résultat global :	148 883,57

03 – Délibération portant sur l'Affectation des résultats - Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 12 Voix POUR (N°2025-13), Mme Le Maire s'étant retirée.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur FAURE Patrice, 1er adjoint, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
64 766,88	- un excédent de fonctionnement de :
209 195,96	- un excédent reporté de :
273 962,84	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :
125 079,27	- un déficit d'investissement de :
9 641,97	- un déficit des restes à réaliser de :
134 721,24	Soit un besoin de financement de :
	DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
273 962,84	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT
134 721,24	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)
139 241,60	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)
125 079,27	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

*

04 - Délibération portant sur le vote du Budget primitif 2025 - Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 13 Voix POUR (N°2025-14)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025	
réuni sous la présidence de Mme FAURE Catherine, Maire	
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	1 180 352,25
Recettes :	1 189 994,22
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	413 100,00
Recettes :	413 100,00
Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	2 002 370,00 (dont 822 017,75 de RAR)
Recettes :	2 002 370,00 (dont 812 375,78 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	413 100,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	413 100,00 (dont 0,00 de RAR)

05 - Délibération portant sur le vote du taux d'impositions 2025 - Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 11 Voix POUR et 2 Voix CONTRE (N°2025-15)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 du Code des impôts :

- Décide les taux communaux pour 2025 comme suit :

Taxe Foncière (bâti) : 27.27 %

Taxe Foncière (non bâti) : 37.36 %

Taxe d'habitation - résidences secondaires : 5.24 %

06 - Délibération portant sur l'attribution du logement communal type T2 du bâtiment situé au 4237 Grand'Rue à St Julien d'Intres - Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 13 Voix POUR - (N°2025-16)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux du commerce multiservices situé 4237 grande rue sont terminés, Le logement T2 situé au 1er étage a été réceptionné et peut être mis à la location.

La Société Cofluel qui gère le multiservices a fait une demande de location pour les raisons suivantes :

- possibilité d'accueillir sa famille (lui-même et son épouse louant déjà le T4 situé à coté) et éventuellement des clients du bar restaurant sous forme de chambre d'hôte lié à son activité professionnelle.
- cela permet également la gestion de l'ensemble du bâtiment et éviter les problèmes liés à un locataire qui pourrait se plaindre du fonctionnement des activités du multiservices (horaires tardifs, bruit sur la terrasse ...).

Aucune autre demande de location n'est parvenue à ce jour à la commune.

Après en avoir délibéré, compte tenu de l'intérêt de la demande, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de mettre en location le logement dont le descriptif et les conditions ont été présentées à Monsieur Ludovic Cliozer, gérant de la Société Cofluel à partir de 1er mai 2025.

Précise que ce contrat est lié avec l'activité de la Société Cofluel et prendra fin dès l'arrêt de l'activité dans le lieu actuel.

- Ce contrat prévoit notamment la possibilité de louer ce bien en meublé tourisme ou chambre d'hôtes.
- décide du montant du loyer à 350 € H,T mensuel Hors charge (indexation et charges prévus dans le contrat de bail.
- Autorise Mme le Maire à signer le bail de location

07 - Délibération portant sur Annulation de la délibération du 24/01/2025 portant sur la convention pour la gestion de l'Agence Postale communale avec les gérants M et Mme Cliozer - Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 13 Voix POUR - (N°2025-17)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'abroger la délibération du 24.01.2025 portant sur la convention pour la gestion de l'agence postale communale,

08 – Délibération portant sur la création d'un emploi contractuel permanent de secrétaire de l'Agence Postale Communale à compter du 1^{er} juillet 2025 - Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 13 Voix POUR - (N°2025-18)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des effectifs,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants

09 - Délibération portant sur une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation

de l'aménagement de la traverse sur la RD 120 à Saint-Julien-d'Intres - Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 13 Voix POUR - (N°2025-19)

Mme le Maire expose que la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 120 à l'intérieur de l'agglomération de St Julien d'Intres, quartier St Julien Boutières, relevant simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, il y a lieu de signer une convention avec le département de l'Ardèche portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le département et la commune et préciser les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage et d'en fixer son terme.

Mme le Maire donne lecture de la convention approuvée par le conseil départemental lors de sa séance de la commission permanente du 21 mars 2025. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Approuve cette convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune de St Julien d'Intres.
- Autorise Mme le Maire à signer celle-ci avec le département de l'Ardèche au nom de la commune.

10 – Délibération portant sur l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale- Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 13 Voix POUR - (N°2025-20)

Le Maire

Le Secrétaire de séance